

Présents pour la CFDT Santé Sociaux STIVALA Franco, BISIAUX Brigitte, PERUEZ Nicole Compte rendu collectif établi par N PERUEZ.

#### I. PROCES-VERBAUX DES CAP

**D1 Approbation des procès-verbaux des CAP des 23 et 30 septembre et du CAP-E 16 octobre 2015**  
PV du 23/9 Le PV est signé avec **des modifications apportées par la CFDT**.

**PV du 30/9 et 16 octobre.** Certains points nécessitent de se référer aux minutes mais nous n'en disposons malheureusement pas à ce jour. Nous refusons donc de valider ces PV.

#### II. BUDGET ET FINANCES

##### D2 CPF

###### D2.1 Modalités de prise en charge du CPF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Les employeurs sont favorables à signer la délibération proposée sur la prise en charge des salaires pour éviter les gestions internes. Le collège des salariés ne souhaite initialement pas modifier la délibération 369.15 (qui porte sur la prise en charge des salaires dans un CPF).

**Nous irons dans un second temps, en limitant la délibération à 2016, en couplage avec la délibération sur les fonds mutualisés pour faire augmenter l'enveloppe réservée à la qualification.**

##### CPF et CIF

###### D2.2 Assouplissement des règles d'utilisation des fonds issus du CPF :

**La CFDT demande une délibération spécifique sur la prise en charge intégrale des salaires, à titre dérogatoire, dans le cadre de CPF articulés à des CIF.**

**Sur ce dossier il faut communiquer vers salariés +++. Il y a 30 millions à utiliser sous 45 jours. Une note sera faite rapidement expliquant les possibilités.**

##### D3 Orientations budgétaires et affectation des fonds 2016.

- Plan conventionnel .....délibération signée

**Demande de requalification en conventionnel (donc mutualisé) partout où il y a plan et où cela concerne le 0,35 %. Initialement prévu sur la qualification 18 M d'€. Après suspension de séance et en contre partie de la signature d'une délibération 376.15 (avec prise en charge de la rémunération dans la limite de 50 % du montant total des coûts pédagogiques et annexes financés – pour 2016) nous obtenons une enveloppe PNA/PRA<sup>1</sup> de 73 Millions d'euros dont 45 % arrondis à 33 Millions d'euros seront consacrés à la qualification.**

- Plan légal .....délibération signée
- Professionnalisation .....délibération signée
- CIF CDI.....délibération signée
- CIF CDD .....délibération signée
- CPF .....délibération signée

<sup>1</sup> Plans national et régionaux d'actions

#### **D4 Travailleurs handicapés (TH<sup>2</sup>)**

- Compte-rendu du GTP du 14/10/2015
- **Bilan de la convention de financement des formations TH.** Le bilan nous est présenté avec une proposition de reconduction de l'accord antérieur.
- **Priorités et dotations TH .....** délibération signée

**D5 Prise en charge des actions de formations demandées par des salariés en situation d'arrêt de travail. Autorisation,** de prise en charge des bilans de compétences et actions de formation dans le cadre d'un CEP<sup>3</sup>, donnée aux services. Possibilité ouverte par la loi du 5/3/14 et L 63313-14 du code du travail.

#### **III. COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENCE ET DE LA DIRECTION**

**I5 COM 2015-2017 : point d'information** La convention est enfin signée.

**I6 Antilles-Guyane - demande d'autorisation à collecter.** Point à date. Remise de la dernière version de la demande de collecter. Passage au CNEFOP<sup>4</sup> (étape réglementaire) le 4/11. UNIFED rappelle la convention avec OETH. Après négociation entre les 2 bureaux (UNIFAF et OETH<sup>5</sup>) il est convenu qu'OETH (qui versait initialement 12 500€ par territoire) ramène sa participation à 12 000 € et seulement 5 000 € sur la Guyane.

**I7 Avancement des travaux sur la stratégie et la conduite du projet de transformation** Cahier des charges en cours de finalisation. Retour de document annoncé pour CAP de décembre.

#### **IV. CHANTIERS ET ETUDES**

**I8 Actions collectives nationales : point d'étape**

**Autisme** Comité de pilotage depuis le dernier CAP. Groupe de travail le 24 novembre pour les perspectives. Satisfecit sur ce dossier et les actions de formation qui produisent des effets au-delà de l'autisme dont le développement d'outils de communication et de gestion de problèmes.

**Scolarisation des enfants en situation de handicap** Convention multi partenariale interinstitutionnelle (observée ++ par les pouvoirs publics). Tâche d'ampleur pour 2016 et 2017 pour le déploiement sur l'ensemble des académies.

**Personnes handicapées vieillissantes** prestataire retenu : FORMAVENIR.

**Santé au travail** ajout au tableau de suivi sur les professionnels en EHPAD.

**I9 Qualité de la formation :** compte-rendu du GTP

Notre responsabilité d'OPCA est engagée sur la qualité. Etude avec un cahier des charges.

Le groupe est mis en place. Les centres de formation (ou leurs représentants, (UNAFORIS, tête de réseau des chambres patronales du secteur qui ont des centres de formation) seront audités, mais ne seront pas dans le groupe de pilotage.

---

<sup>2</sup> Groupe technique paritaire

<sup>3</sup> Conseil en évolution professionnelle

<sup>4</sup> Conseil national, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

<sup>5</sup> Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

La qualité renvoie aussi à l'achat et aux prix. Une analyse des achats des adhérents et des prix sera faite au besoin avec des compétences externes. Le groupe veut aussi une étude sur les effets des TIC sur les innovations pédagogiques. Il est prévu de réserver des fonds mutualisés pour cela.

**I10 Rapport Bourguignon.** Présentation du plan d'action en faveur du travail social. Des propositions sont en lien avec les missions de l'OPCA. A titre d'exemple :

Axe 1 - Action sur la participation usager (qui vient d'être évoquée).

Action 5 sur référent de parcours. Il y a un lien avec le dossier UNIFAF assistant au parcours de vie et coordination de parcours. Et aussi avec évolution des emplois.

Axe 2 - mesure 7 sur le lien social, il s'agit de faciliter le lien pour des formations interinstitutionnelles.

Lien avec CNSA. Le problème est que le dossier est confié au CNFPT.

Axe 3 - mesure 17 sur l'appareil de formation, modernisation, qualité.

Axe 3 - mesure 20 sur contrat de pro (lien à faire avec CPNE FP) Formation continue et en alternance idem.

La FEHAP voudrait que l'on s'intéresse, dans le groupe qualité, de la participation des usagers à la formation.

**La CFDT précise que si elle a validé globalement le plan d'action elle demeure néanmoins hyper vigilante sur sa mise en œuvre notamment sur le sujet de la participation des usagers à la formation. Elle renvoie la demande de la FEHAP vers la CPC<sup>6</sup> et non vers UNIFAF qui n'a pas à traiter de cela. Nous disons notre réticence sur la participation des usagers aux formations. Cette proposition du plan d'action est très proche de celle relative aux pairs aidants en psychiatrie, à laquelle nous étions opposés. Avoir été malade ne dote personne d'une compétence ou d'une expertise en formation. Avoir été opéré de l'appendicite est une expérience, cela ne fait pas de nous des chirurgiens.**

**La FEGAPEI opine pour nous soutenir.**

## V. TABLEAU DE BORD

**I11 Tableau de bord général**

**I12 Plan – Tableaux de bord**

Rattrapage progressif des retards. Augmentation des engagements.

**I12.1 FI<sup>7</sup>** les décaissements progressent mais nous ne consommeront pas tout.

**I12.2 PSE** Pas de nouveautés.

**I12.3 Travailleurs handicapés. RAS**

**I13 CIF-CDI et CIF-CDD : Tableau de bord** FPSPP attribution 3M et des financements en région. Du coup + 10 % de départs.

**I14 Professionnalisation : Tableau de bord** Tableau de suivi du CPF intégré dans le tableau de bord général. 66 dossiers financés 129 077 €. Environ 200 dossiers en instruction.

## VI. ADHESIONS Elles sont en ligne.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

**Commission financière le 16/12.**

<sup>6</sup> Commission professionnelle consultative du social et de l'intervention sociale

<sup>7</sup> Fonds d'intervention

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr